



Invalidation de permis

Par **Sami951**, le **27/05/2020** à **09:32**

Bonjour ,

j'ai reçu une lettre me disant que mon dernier stage de recuperation de point ne pouvais pas etre validé car j'ai receptionner la lettre 48si avant le stage.

Or je n'est receptionné cette lettre que 1 semaine apres la fin de mon stage de recuperation de point je ne comprend donc pas car suite a cela mon permis risque d'etre invalidé car si mon stage n'est pas validé je serait donc a 0 point.

que doit-je faire ????